

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 octobre 2022

Délibération n° 2022 – 18/10/2022 – 1

*Désignation de représentants des usagers
au sein de différents conseils et commissions*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de documentation (SCD)
- VU les statuts du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- VU la délibération du conseil d'administration du 27 mai 2008 approuvant la composition de la commission d'appel d'offres
- VU la délibération n° 2013-06/09/2013-3 du conseil d'administration du 6 septembre 2013 approuvant la composition de la commission des statuts
- VU la délibération du conseil d'administration du 23 novembre 2011 approuvant le fonctionnement de la sous-commission du budget et des investissements
- VU la délibération n° 2018-26/03/2018-9 du conseil d'administration du 26 mars 2018 approuvant la création de la commission « Europe et international »
- VU la délibération n° 2019-23/09/2019-18 du conseil d'administration du 23 septembre 2019 approuvant la création de la commission « Biodiversité et campus »

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16	Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22
---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **désigne les représentants des usagers au sein des différents conseils et commissions :**

✓ **CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)**

Un représentant des étudiants du conseil d'administration

- **Maxence ROULLIAT** : élu avec 4 voix pour, 1 abstention

Un représentant des étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire

- **Émilie BERNARD** : élue avec 4 voix pour, 1 abstention

Un représentant de étudiants de la commission de la recherche

- **Quentin GENELOT** : élu avec 4 voix pour, 1 abstention

- ✓ **CONSEIL DES SPORTS DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)**
Un représentant des étudiants du conseil d'administration
- **Ninon VEILLÉ : élue avec 21 voix pour, 1 abstention**

- ✓ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**
Un représentant titulaire des étudiants du conseil d'administration
- **Louis BICHEBOIS-DELHIEF : élu avec 21 voix pour, 1 abstention**

Un représentant suppléant des étudiants du conseil d'administration
- **Maxence ROULLIAT : élu avec 21 voix pour, 1 abstention**

- ✓ **COMMISSION DES STATUTS**
Deux représentants des étudiants du conseil d'administration
- **Clara PRIVÉ**
- **Maxence ROULLIAT**

Élus avec 21 voix pour, 1 abstention

- ✓ **SOUS-COMMISSION BUDGET ET INVESTISSEMENT**
Un représentant titulaire des étudiants du conseil d'administration
- **Clara PRIVÉ : élue avec 21 voix pour, 1 abstention**

Un représentant suppléant des étudiants du conseil d'administration
- **Louis BICHEBOIS-DELHIEF : élu avec 21 voix pour, 1 abstention**

- ✓ **COMMISSION « EUROPE ET INTERNATIONAL »**
Deux représentants des étudiants
- **Maxence ROULLIAT**
- **Ninon VEILLÉ**

Élus avec 21 voix pour, 1 abstention

- ✓ **COMMISSION « BIODIVERSITE ET CAMPUS »**
Un représentant étudiant des conseils centraux
- **Maxence ROULLIAT**

Élu avec 21 voix pour, 1 abstention

Dijon, le 19 octobre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement